



# DOSSIER D'INSCRIPTION 2026/2027

## Cadre réservé à l'internat

Nom de l'interne : .....

Date d'inscription : .... / .... / ....

Numéro de chambre attribué : D1/D2/D3 .....

Educatrice responsable : ..... Dossier  
complet rentré le .... / .... / ....

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au nom de l'internat de l'Abbaye de Flône, j'ai le plaisir de vous remettre le dossier d'inscription pour l'année 2026/2027 qui confirme votre réservation et surtout, marque le début de notre collaboration.

Nous sommes particulièrement sensibles à la confiance que vous nous témoignez en choisissant notre établissement.

Je vous invite à remplir ce dossier avec beaucoup d'attention car seuls les versements de l'acompte, de la caution de la clef de chambre, de la caution de la clef de casier ainsi que le dossier complet rentré valideront votre inscription. En cas de non-paiement dans les délais, l'internat se réserve le droit de ne plus accepter l'élève.

A cet égard, retenez que c'est uniquement le responsable financier qui est habilité à signer « l'engagement à payer ».

Ne négligez pas la lecture du règlement d'ordre intérieur (R.O.I) qui indique la façon dont la vie de l'internat est envisagée.

La direction

Internat de l'Instruction Chrétienne Chaussée Romaine, 2 4540 AMAY-FLÔNE	085/310 400 0492/578 998 <a href="mailto:internat@flone.be">internat@flone.be</a>	BIC : BBRUBEBB IBAN : BE03 3400 9174 7284
--	---	--



# Fiche d'inscription

 (A compléter soigneusement en majuscules)

DATE D'INSCRIPTION	
DATE D'ENTREE	
FAMILLE NOMBREUSE	
NATIONALITE	

## L'étudiante interne

NOM	
PRENOM	
CLASSE	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	
N° REGISTRE NATIONAL	
ADRESSE	
E-MAIL	
GSM	
DIVERS	Dyslexie ? Dyscalculie ? TDA ? TDAH ?... Régime alimentaire spécifique ?
DROIT A L'IMAGE	J'accepte / je n'accepte pas que ma fille figure sur le site de l'internat
SORTIES DU MERCREDI	Je marque / je ne marque pas mon accord aux sorties encadrées

## Les parents

	PERE	MERE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
ETAT CIVIL		
TELEPHONE		
GSM		
E-MAIL		
PROFESSION		
REGISTRE NATIONAL		

PERSONNE RESPONSABLE	
AUTRE PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE + NUMERO	



## La pension

		Réduction famille nombreuse*
Primaire et Secondaire	4200 € soit 10 X 420 €	3 990 € soit 10 X 399 €
Conditions	<ul style="list-style-type: none"><li>Les mensualités sont payées la première semaine de chaque mois avec un <b>ordre permanent</b> à la banque. Une facture mensuelle est envoyée. En cas de non-paiement, l'internat se réserve le droit de ne plus accepter l'élève.</li><li>Afin que votre inscription soit effective, un acompte de 100 euros doit être versé sur le compte de l'internat. Ce montant sera déduit de la pension du mois de septembre. En cas de désistement, cette somme ne sera pas remboursée.</li><li>Tout mois commencé est dû en entier. Seule une absence justifiée pour maladie peut faire l'objet d'une réduction correspondant au prix des repas et ce, à partir du 10<sup>ème</sup> jour ouvrable d'absence.</li><li>Une absence justifiée pour voyage scolaire ou stage peut faire l'objet d'un remboursement partiel pour autant que l'absence atteigne 2 jours ouvrables consécutifs ou plus.</li><li>Une réduction de 5% est accordée aux sœurs d'une interne lorsqu'elles sont inscrites la même année.</li><li>En cas d'arrivée en cours d'année, l'économat enverra la facture avec le décompte exact.</li><li>En cas de parents séparés, nous souhaitons/nous ne souhaitons pas recevoir deux factures mensuelles.</li><li>Le montant de la pension <b>n'est pas</b> modifiable en cours d'année.</li></ul>	
Ordre permanent	<p>BIC: BBRUBEBB IBAN: BE03 3400 9174 7284 Communication : Minerval + Nom &amp; prénom de l'interne.</p>	

(\*) Attestation récente « Famille nombreuse » à nous fournir.



## Les clefs de chambre et de casier

- Toutes les internes reçoivent une **clef de casier** pour laquelle une **caution de 15 €** est demandée en début d'année.
- Les internes qui logent dans le dortoir 2 reçoivent une **clef de chambre** pour laquelle une caution de **50 €** est demandée en début d'année.
- La ou les cautions seront payées sur le compte BE03 3400 9174 7284 **au plus tard le 21 août**, avec la communication : CLEF(S) + Nom + Prénom de l'interne.
- Le montant des cautions sont déduits de la facture finale lorsque les clés sont rendues.
- En cas de perte d'une clef de casier, la somme de 15 € est gardée.
- En cas de perte d'une clef de chambre, la somme de 50 € est gardée.

## Les sorties du mercredi

- Les sorties libres, sans permission préalable, sont autorisées :
  - ✓ **Une fois** par mois de 13h30 à 17h00 pour les élèves de 4<sup>ème</sup> année.
  - ✓ **Deux fois** par mois de 13h30 à 19h00 pour les élèves de 5<sup>ème</sup> année.
  - ✓ **Chaque mercredi** de 13h30 à 19h00 pour les élèves de 6<sup>ème</sup> année.
- La possibilité est offerte aux élèves internes de sortir, avec accord des parents, le mercredi après-midi.  
Cet accord **écrit** (mail ou carnet de bord) doit nous parvenir **au plus tard le mardi à 20 heures** en indiquant l'heure de départ ainsi que le jour et l'heure du retour.  
Il est bien entendu que, conformément au ROI, ces sorties libres du mercredi se font sous l'entièvre responsabilité parentale.

## Les activités et excursions

- Des activités sont organisées chaque mercredi après-midi. Elles sont multiples, variées et parfois payantes. En fonction d'une liste suggérée, chaque élève interne s'inscrit à une activité le lundi avant 20h00. L'économat se charge de réaliser la comptabilité et envoie un décompte complet (en décembre, en mars et début juillet).
- Lors d'excursions prévues en semaine, le déjeuner, les collations ainsi que le dîner seront prévus par l'internat. Lors d'une excursion organisée un lundi, l'interne apportera son pique-nique de la maison sauf si elle est présente le dimanche soir à l'internat.
- Vous trouverez, en annexe, une liste non exhaustive des activités payantes qu'il peut y avoir au cours d'une année scolaire.



## Le carnet de bord

En début d'année, un carnet de bord est distribué à toutes les internes. Cet outil est le moyen privilégié de communication avec l'équipe éducative. Il est impératif d'en prendre connaissance et de le signer chaque semaine.

En cas de perte, la somme de 15 euros vous sera réclamée.

## Rentrée le dimanche soir

Les internes ont la possibilité de rentrer **chaque dimanche** si elles le souhaitent, mais ce n'est pas obligatoire. Les portes seront ouvertes de **20h à 20h45 maximum**. Nous vous demandons d'informer au préalable l'équipe éducative de la présence de votre fille.

## Absences de l'internat

Toute absence doit être signalée à l'internat avant 16h , et ce, dès le premier jour d'absence.

Les absences pouvant être anticipées (rendez-vous médicaux, sorties prévues de longue date, ...) doivent nous parvenir au minimum une semaine avant l'absence.

**Toute absence doit être justifiée impérativement par écrit.**

Les rentrées à l'internat doivent se faire au plus tard à 20h45. Passé cette heure, il nous sera impossible d'accueillir l'interne.



## Inscription de l'année

Sauf si une inscription est conclue pour une période déterminée (exemple : 3 mois d'essai), toute inscription est souscrite pour **l'année complète**.

En cas de renvoi définitif d'une interne, le minerval de l'année complète sera réclamé sauf si un accord préliminaire est trouvé entre l'internat et le parent responsable.

En cas d'arrivée en cours d'année, l'économat enverra une facture avec le décompte exact tenant compte des jours de présence à l'internat.

*Je soussigné(e) ..... déclare ce jour, le .... / .... / .....,  
valider l'inscription de ma fille ..... à l'internat de Flône pour l'année académique  
.....*

- J'ai pris connaissance du ROI et je m'engage à le respecter (voir annexe)***
- J'ai pris connaissance du fait que l'inscription ne sera validée que moyennant respect des conditions suivantes :***
- ✓ Dossier d'inscription dûment complété et signé.***
  - ✓ L'engagement à verser un acompte de 100 euros.***
  - ✓ L'engagement à payer le minerval total de ..... euros, réparti en 10 mensualités de ..... euros.***
  - ✓ L'engagement à payer une caution de ..... euros (clef casier et /ou clef chambre).***
  - ✓ Photocopie recto-verso de la carte d'identité valide de l'étudiant et du responsable.***
  - ✓ Attestation récente « famille nombreuse » en cas de tarif « famille nombreuse ».***

Signature du/des responsable(s) précédée  
de la mention : « *Lu et approuvé* » :

Signature de l'étudiante :

## **Annexe 1 :**

Liste non exhaustive d'activités payantes qui peuvent être organisées durant une année scolaire :

Activité	Obligatoire/facultative	Prix (peuvent être modifiés d'une année à l'autre)
Bowling	F	7 euros
Foire à Liège	O	6 euros
Médiacité	O	8 euros
Escalade	F	10 euros
Self-défense	F	9 euros
Visites culturelles	F	Entre 4 et 8 euros
Exposition « Prisme de l'amour »	F	2.5 euros

## **Annexe 2 :**

Afin que votre fille se sente au mieux dans sa chambre, nous vous demandons de fournir :

- ✓ Un protège-matelas (obligatoire)
- ✓ Une housse de matelas
- ✓ Un oreiller + taie
- ✓ Une couette + housse de couette
- ✓ Des pantoufles silencieuses
- ✓ Un peignoir
- ✓ Du linge en quantité suffisante
- ✓ Le nécessaire de toilette (gants, drap de bain, savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, ...)
- ✓ Une petite poubelle
- ✓ Un dictionnaire, un Bescherelle, les dictionnaires de langues nécessaires, ...
- ✓ Une lampe de chevet avec ampoule LED
- ✓ Une multiprise avec interrupteur
- ✓ Une gourde
- ✓ Une boîte à tartines si nécessaire
- ✓ Une pharmacie avec le nécessaire de base.

Il est recommandé de marquer les vêtements.

L'internat décline toute responsabilité en cas de vol.

### **Concernant l'usage des GSM...**

- ✓ DE 8 H 30 à 16 H : VOIR LE REGLEMENT DE L'ECOLE
- ✓ DURANT LES HEURES D'INTERNAT ET DE MANIÈRE GENERALE L'UTILISATION DU GSM EST INTERDITE :
  - POUR TOUTES LES ELEVES DU PRIMAIRE
  - DURANT LES REPAS
  - DURANT L'ETUDE, excepté pour les 5° et les 6° en cas de résultats scolaires probants
  - DURANT LES ACTIVITES SAUF POUR LES ACTIVITES LIBRES (SHOPPING, ...)
  - LA NUIT SAUF POUR LES 5èmes ET LES 6èmes

### **Concernant les ordinateurs et tablettes...**

- ✓ DE 8 H 30 à 16 H : VOIR LE REGLEMENT DE L'ECOLE
- ✓ POUR LES ELEVES DE PRIMAIRE – PREMIERE ET DEUXIEME LES ORDINATEURS PORTABLES ET TABLETTES SONT INTERDITS.
- ✓ POUR LES ELEVES DE TROISIEME, LES ORDINATEURS SONT AUTORISES SEULEMENT LORS DE L'ETUDE.
- ✓ POUR LES ELEVES DE QUATRIEME, CINQUIEME ET SIXIEME, LES ORDINATEURS ET TABLETTES SONT AUTORISES ET PEUVENT ETRE UTILISES JUSQU'À 22 H 30



<b>Au plus tard :</b>	Nº compte IBAN : BE03 3400 9174 7284	COMMUNICATION
A l'inscription	Acompte de 100 €	Acompte + Nom & Prénom
21 août 2026	Cautions clef(s) 1 <sup>ère</sup> mensualité (-100€)	Caution clef(s) + NOM & Prénom Minerval « Septembre » + Nom & Prénom